

Champvans infos

N°
257
Decembre
2011



Les anciens font l'actualité

Trois événements ont permis de mettre nos aînés à l'honneur :

- ☞ le repas des anciens (p 4)
- ☞ le centenaire de notre doyenne (p 4)
- ☞ et la commémoration du 11 novembre (p 5)



29 octobre 2011
Marcelle MICHAUD
a fêté son centième anniversaire



Une commémoration
du 11 novembre très suivie

La benne est pleine ...

Nous constatons trop souvent que les bennes à déchets verts ne sont pas enlevées par le SICTOM de Dole lorsqu'elles sont pleines. Nous déplorons évidemment cette situation qui entraîne de nombreux appels de mécontentement en mairie alors que nous n'avons plus cette compétence.

De plus, lorsque ce problème arrive, certains utilisateurs peu scrupuleux n'hésitent pas à déposer leurs déchets à côté de celles-ci, ce qui se traduit par une impossibilité d'enlèvement et une augmentation sensible des charges de nettoyage du site par le personnel communal.

Même si les bennes sont pleines ce comportement n'est pas acceptable, nous devons respecter ce lieu et le personnel !

Nous avons bien sûr alerté le SICTOM qui met en avant une augmentation des dépôts et un manque de personnel ... Difficile à comprendre puisque l'objectif était justement de récolter un maximum de déchets verts dans le but de les valoriser sous forme de compost.

Aussi, si vous êtes confrontés à une impossibilité de déposer vos déchets, nous vous engageons vivement à appeler le SICTOM au 03-84-82-63-64 seul capable de répondre à votre demande.



Encore plus fort !

Des souches et déchets verts ont été déposés volontairement sur la voirie forestière !!!

Que dire de plus par rapport à ce type d'attitude démontrant une grande intelligence ?

Désolant ...

Autre sujet, le lieu de notre dernière demeure.

La Toussaint nous a donné l'occasion de toiletter sérieusement une partie de notre cimetière. La Commune, étant propriétaire des monuments abandonnés depuis la fin de la procédure de reprise des concessions, a sécurisé les tombes devenues dangereuses et retiré une partie des pierres tombales inesthétiques.

Le changement est saisissant.

Ce lieu particulier retrouve ainsi un aspect plus respectueux pour nos proches qui y reposent et pour les nombreux visiteurs.

D'autres améliorations suivront dans les années qui viennent avec notamment la création d'une tombe de regroupement de nos soldats morts pour la France en collaboration avec le Souvenir Français et la poursuite de la rénovation des tombes abandonnées.



J. Dreun



Avant travaux



Après

Marcelle MICHAUD, Champvannaise centenaire

Marcelle MICHAUD a fêté son centième anniversaire le 29 octobre dernier.
« *Je n'arrive pas à y croire, je n'ai pas l'impression d'avoir passé cent ans* ».

Il faut dire qu'elle garde toujours bon pied bon œil, « *je lis sans lunettes* », dit-elle fièrement, une vivacité étonnante et une mémoire intacte. « *J'ai été à l'école jusqu'au certificat. Il y avait deux institutrices une pour les filles et une pour les garçons. Après l'école, je vendais le pain à la boulangerie de mon père* ».

Marcelle, née DUTRUT, s'est mariée à 23 ans, en 1934, avec Jean MICHAUD, de cette union naquirent deux enfants, cinq petits enfants et huit arrière-petits enfants.

Puis vint la guerre, « *les Allemands sont arrivés à Champvans par Miarle. Ils ont occupé ma maison, les chambres du haut, alors je suis allée me cacher chez ma mère, mais je revenais quand même chez moi pour faire mon jardin...* »

La paix revenue Marcelle profita de la vie « *j'aimais aller danser, au café chez Madame Rose, il y avait bal tous les dimanches, on dansait jusqu'à ce qu'on nous f... dehors (sic).* »

Marcelle est restée à Champvans jusqu'à 92 ans, elle vit aujourd'hui à la maison de retraite des Opalines, ne manque pas un match de rugby, ni le tour de France : « *avec Jean mon mari, le dimanche, on allait à Dole en vélo voir les matchs* » sa passion du sport ne date pas d'aujourd'hui.

Champvannaise de souche, elle reste farouchement attachée à son village, dont elle parle avec émotion « *tu sais, je l'aime MON Champvans* ». Gageons qu'en retour, tous les Champvannais lui accordent leur affection.



Marcelle MICHAUD
dans les années 1930



- La Commune, par l'intermédiaire de son Maire lui a offert, sous forme de tableau, un agrandissement d'une ancienne photo de la boulangerie DUTRUT, du nom de son père qui l'avait construite à l'emplacement de notre actuelle boulangerie.

On peut voir de gauche à droite sur cette photo, assis un voisin et son grand-père, debout ses parents et le commis. Marcelle, très émue, a embrassé cette image faisant remonter en elle de lointains et très chaleureux souvenirs.

Le Maire et les conseillers, souhaitent à Madame Michaud de profiter pendant de nombreuses années encore des bonheurs de la vie.



Le repas des anciens

- Autre événement, réservé à nos seniors de 70 ans et plus (des "gamins" dirait Marcelle Michaud), le traditionnel repas des anciens.

Accueillis par le Maire, les membres du CCAS et les conseillers, ils ont répondu nombreux cette année, à l'invitation du CCAS.

Après un discours d'accueil du Maire, tous se sont retrouvés autour de la table.

Comme d'habitude les décorations faites par "Jojo" Belin, sur le thème de la vigne ont fait l'admiration de tous.

Cette rencontre annuelle reste l'occasion d'échanges riches entre participants.

Merci à Chantal Belin pour l'organisation de ce repas, rendez-vous l'année prochaine.



La cérémonie du 11 novembre

Cette année la cérémonie du 11 novembre a été particulièrement suivie. On peut noter la présence croissante d'enfants des écoles ce qui est encourageant et qui montre l'importance de cette commémoration.

- La guerre de 14/18 a touché chaque village, chaque famille. Champvans a payé un lourd tribut puisque 43 soldats tombèrent au champ d'honneur. Ce jour a été l'occasion de rappeler leur nom qui sont gravés pour toujours sur le monument. Merci aux anciens combattants, aux porte-drapeaux, aux enfants et à tous les participants pour leur présence. Les anciens combattants se sont ensuite retrouvés pour le traditionnel repas au chalet du Mont Roland, avec nos voisins de Sampans et Monnières.



Les anciens combattants fêtent dignement l'armistice

Médaille d'argent pour A. Marie NANINI

- Le 3 octobre, le Maire Dominique Michaud et Patrick Viverge, conseiller général ont remis la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à Anne Marie NANINI.



Engagée comme agent d'entretien en septembre 1986 avec un contrat de... deux mois, 25 ans plus tard elle est récompensée pour sa fidélité à la commune, en attendant que sonne l'heure de la retraite en fin d'année.

Merci à Anne-Marie pour le service rendu à notre village et félicitations pour cette récompense bien méritée.

Histoire singulière du Christ de notre église

- Nous publions ici une lettre, témoin d'une période historique de Champvans, écrite en 1926 par le père Guichard.

"Ce Christ, en bois de chêne, faisait partie du mobilier de l'ancienne église de Champvans, qui s'écroula entièrement sous le poids de sa toiture en pierres vers l'an 1500.

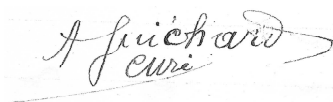
La nouvelle église qui date de 1535 recueillit les objets échappés du désastre, entre autres le Christ qui fut placé à la tribune. Il y resta jusqu'à la grande Révolution.

En 1793 l'église fut saccagée par les sans-culottes à la tête desquels était un nommé Lauchet. Le Christ, jeté en bas de la tribune, fut recueilli brisé par le curé du moment, l'abbé Courtot. D'abord assermenté, puis ayant abjuré son erreur, et guillotiné l'année suivante à Paris.

Le sacristain de l'époque, Rodmet, menuisier, répara le Christ et le remit en l'état. On le conserva religieusement dans la famille, de père en fils, jusqu'en 1926, où le dernier héritier eut la pieuse pensée de le restituer à l'église. Après l'avoir béni solennellement le 1^{er} dimanche de l'Avent, je l'ai fait placer sur le pilier en face de la chaire.

Ce magnifique Christ semble donc pouvoir être daté du XIV^{ème} siècle, au plus tard.

*Ad perpetuam rei memoriam
Adoramus te Christe"*



Champvans le 1^{er} décembre 1926
(A. Guichard, curé, Docteur en théologie)

Source : Archives paroissiales

Conseil de communauté du 10 octobre à Champvans

- **Réunis à la salle des fêtes, les 97 conseillers communautaires se sont prononcés sur 21 dossiers.**
Parmi eux, le lancement de la maîtrise d'œuvre du pôle d'échange multimodal de la gare de Dole, la validation d'une étude pour la construction d'une tour d'observation dans le massif de la Serre, l'adoption de l'avenant n°3 à la convention de Transport Public instaurant la vidéosurveillance dans les bus, ou encore l'adoption du programme de covoiturage lancé dernièrement sur le territoire.
(Toutes les infos et les décisions sont à retrouver sur www.grand-dole.fr dans La Lettre du Conseil n°14 et dans le supplément spécial Assises 2011).

Feu vert pour le pôle d'échange multimodal de la gare de Dole



- **C'est un dossier qui fait l'unanimité au sein du Grand Dole** Le pôle d'échange multimodal de la gare va rentrer dans une phase opérationnelle après que le Conseil ait validé le lancement du marché de maîtrise d'œuvre le 10 octobre dernier. Le projet vise à réaménager complètement les espaces publics autour de la gare pour faire cohabiter tous les modes de transport : vélos, piétons, bus, taxis, voitures ...
- **Tout sera revu :** réfection du bâtiment de la gare, élargissement de l'entrée du sous-terrain, création d'un nouvel espace de circulation face à la gare, création de deux squares publics, création d'une nouvelle gare routière, réorganisation des parkings, création d'un espace de services ... Nous voulons faire de la gare de Dole un vrai espace de vie et de services.
Les aménagements pourraient courir sur 2012-2014.

La Franche-Comté se la joue "Originale"

- **Dans le cadre du lancement TGV Rhin-Rhône, la Franche-Comté lance une campagne de promotion intitulée "L'Originale de Franche-Comté" visant à mettre en avant ses atouts.**

Associé à cette opération, le Grand Dole bénéficie de nouveaux visuels et de slogans accrocheurs. La Franche-Comté préparait cette campagne depuis deux ans. Objectif ; avec l'arrivée du TGV Rhin-Rhône, "vendre" le territoire aux acteurs économiques, touristes et ménages actifs urbains.

- **Une vaste opération de marketing territorial** qui a pour but de développer économiquement et démographiquement la Région. Les agglomérations de Belfort, Besançon, Dole et Montbéliard y sont associés, ainsi que la République du canton du Jura Suisse. Coût de la campagne : 2M€ sur deux années, partagés entre la Région et les quatre agglomérations.

"Nos atouts sont forts mais méconnus" commentait Marie-Guite Dufay, la présidente du Conseil régional. " *Demain, nous étonnerons par notre pile à combustible, nos nouvelles mobilités, les diagnostics médicaux à distance...* ".



**DANS LA VILLE
DE PASTEUR, C'EST
NORMAL QU'IL Y AIT
UNE ALCHIMIE
PARTICULIÈRE.**



- **La campagne se décline entre autre via 13 visuels aux couleurs acidulées.**

Pour les créations destinées au Grand Dole, on peut lire deux slogans : "Nous sommes au vert toute l'année, week-ends et jours fériés" et "Dans la ville de Pasteur, c'est normal qu'il y ait une alchimie particulière".

"C'est l'occasion de faire connaître notre territoire qui compte en Franche-Comté" expliquait Claude Chalon, président du Grand Dole. "On reconnaît la beauté de notre patrimoine, mais on nous voit aussi comme la belle endormie. Nous souhaitons montrer que notre territoire n'est pas à cette image !".

**NOUS SOMMES
AU VERT
TOUTE L'ANNÉE,
WEEK-ENDS
ET JOURS
FÉRIÉS.**





REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2011

Sous la Présidence de Monsieur Dominique MICHAUD, Maire.

Présents :

G. Michaud, G. Laurent, C. Belin, J-P. Charton, N. Da Costa,
T. Destombes, A. Garnier, J-B. Gonnet, E. Lavrut, T. Mader
H. Millot, A. Piéllard.

Absent excusé : J. Le Bail.

Secrétaire de séance : T. Destombes

Présents :13 - Votants : 13

Finances

• **Indemnisations recours juridique et sinistre salle des fêtes**

Suite au sinistre du 21 mai 2011 concernant la détérioration d'un parquet lors de la location de la salle des fêtes et au recours juridique dans le cadre d'une contentieux d'urbanisme, le Conseil Municipal accepte un chèque d'un montant de 99.86 € et un autre d'un montant de 1 640.73 €

Vote : Unanimité

Voiries - réseaux

• **Rue Roger Bride: Coordinateur SPS**

Vu la délibération du 3 juillet 2009 instaurant le régime de participation pour le financement des voies nouvelles (P.V.R.), Le Maire expose au Conseil qu'il a procédé à une consultation auprès de trois maîtres d'œuvre et qu'il convient désormais de retenir un coordinateur pour assurer la mission de sécurité et de protection de la santé (SPS).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient M. Nicolas ROY, pour un montant de 690.00 € H.T.

Vote : Unanimité

• **S.I.D.E.C – Extension du réseau d'Eclairage public**

M. le Maire expose, que dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public suivant : extension éclairage public rue Roger Bride.

Une participation financière peut être allouée par le SIDEC dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Le Conseil Municipal,

- Approuve le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 5 161 € TTC ;
- Sollicite l'obtention d'une participation au SIDEC de 25 % du montant TTC de l'opération, soit 1 290 € TTC ;
- Autorise le SIDEC à effectuer tout travaux supplémentaire nécessaire à la réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10% du montant total; au-delà de ce seuil, le Conseil Municipal devra être saisi pour accord ;
- S'engage à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations.

Vote : Unanimité

• **Validation du marché : Aménagement de voirie et création de branchements d'assainissement**

Vu la délibération du 10 mars 2011 instaurant le montant de la PVR dans le secteur de la rue Roger Bride et validant l'estimation des travaux, vu la délibération du 5 octobre 2010, retenant comme maître d'œuvre pour l'aménagement voirie et les branchements d'assainissement le Cabinet Merlin à Dijon, vu la consultation lancées le 29 août 2011 par le Cabinet Merlin auprès de trois entreprises.

Après étude des références, des moyens et des prix, M. Le Maire propose de retenir l'entreprise moins disante à savoir : S.J.E. à Messia-sur-Sorne.

Le Conseil décide de passer le marché avec l'entreprise S.J.E. pour un montant de 51 938.00 € HT dont 27 239.00 € H.T. de création de voirie nouvelle et autorise le Maire à signer ce marché et les avenants éventuels. Il sollicite le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention de 40% dans le cadre de l'Aide Directes aux Communes Jurassiennes (A.D.C.J.)

Vote : Unanimité

• **Validation du marché : Réseaux secs**

Vu la délibération du 10 mars 2011 instaurant le montant de la PVR dans le secteur de la rue Roger Bride et validant l'estimation des travaux, vu la délibération du 23 décembre 2010, retenant comme maître d'œuvre pour les réseaux secs le Cabinet Moda Concept à Chenôve, vu la consultation lancées le 29 août 2011 par le cabinet Moda Concept auprès de trois entreprises suivantes pour l'attribution des travaux de réseaux secs :

M. Le Maire a constaté que les 3 offres étaient recevables et après étude des références, des moyens et des prix, propose de retenir l'entreprise moins disante à savoir : S.N.C.T.P. à Dijon, pour un montant de 16 833.00 € HT et autorise M. le Maire à signer ce marché, les avenants éventuels et tous les documents s'y rapportant.

Vote : Unanimité



• **Rénovation du réseau d'éclairage public : SIEC – Financement définitif de l'opération**

Le Maire présente au Conseil le bilan financier de cette opération réalisée avec le SIEC. Le financement prévisionnel était de 11 600.00 € TTC, le montant définitif est de 11 056.83 € TTC et l'état des sommes versées par la Commune de 4 640.00 € TTC. Le Conseil accepte ce décompte définitif et le paiement du solde soit 888.41 €.TTC

Vote : Unanimité

Foncier

• **Acquisition de la parcelle ZH 48:**

Le Maire expose aux membres du Conseil qu'afin de renforcer la zone naturelle « sur le Mont » classée espace boisé classé à conserver et préserver ainsi ce secteur dont la vocation est de rester à l'état naturel sur le long terme, il serait pertinent d'acquérir la parcelle ZD 407.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir la parcelle, appartenant aux conjoints PENSIER, cadastrée ZH 407 d'une surface de 39a50ca pour la somme de 900.00 €.

Vote : Unanimité

Forêt

• **Destination des coupes 2012 :**

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe pour les coupes de bois réglées de l'exercice 2012, ainsi que pour les coupes non réglées : parcelles 1a, 1r, 2a, 2r, 24x, 27a, 27r, 42f, 50jp, 54j, 55jp, 64 (bois de la Potouze), 63 (bois du Défend) les destinations suivantes :

1. **VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES : COUPES FEUILLUES :**

Vente de futaies affouagères : parcelles 1a, 1r, 2a, 2r, 27a, 27r, 64 (bois de la Potouze). Vente en bloc et sur pied : parcelles 42f, 63 (bois du Défend). Essences : chênes, feuillus précieux, feuillus durs, feuillus tendres.

Sauf précisions contraires, seules les futaies de diamètre à 1.30 m supérieur ou égal à 40 cm seront destinées à la vente et les découpes appliquées seront les découpes dites « standard » (découpe 35 cm pour les chênes et hêtres de Ø 50 et +, découpe 30 cm pour les chênes et hêtres de Ø 40-45 cm, découpe 25 cm pour les autres feuillus). Délais d'abattage du cahier des clauses communes de Franche Comté (pour mémoire : abattage et découpe au 15 mars de l'année n+1).

2. **VENTE A LA SARL PIFC (M. TISSOT Fabien) DES BILLONS : COUPE FEUILLUE :**

Vente de futaies affouagères : parcelles 50jp, 54j, 55jp ; Vente en bloc et sur pied : parcelles 42f, 63 (bois du Défend)
Essences : chênes, feuillus précieux, feuillus durs, feuillus tendres.

3. **DELIVRANCE A LA COMMUNE (BOIS DECHIQUETTE) :** Les houppiers des tiges vendus parcelles 50jp, 54j, 55jp

4. **DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES :**

Pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après : parcelles 1a, 1r, 2a, 2r, 27a, 27r, 64 (bois de la Potouze).

Les houppiers des arbres vendus, les arbres d'un diamètre inférieur à 35 cm ou sans valeur commerciale.

Mode d'exploitation sur pied.

Délai d'exploitation de l'affouage : le 30 septembre de l'année qui suit l'exploitation de grumes. Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal a désigné par délibération en date du 14/03/2008 comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : Guy MICHAUD, Hervé MILLOT et Alain PIELLARD

5. **AJOURNEMENT de la parcelle 24x :**

Pour le motif suivant : à vendre avec les parcelles 22x, 23x et 25x (prévues sur l'aménagement 2013 et 2014)

Vote : 10 Pour – 1 Contre – 2 Abstentions

Affaires scolaires

• **Intervenants scolaires 2011/2012 :**

La Commune met à disposition des écoles des intervenants qualifiés pour l'initiation aux langues étrangères (allemand, anglais). Le Conseil Municipal décide de poursuivre cette action pour l'année scolaire 2011/2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création de deux postes contractuels d'intervenants scolaires à temps non complet à compter du 1^{er} octobre 2011 pour des séances hebdomadaires, en anglais (de 0h45 en CP) en allemand (de 1h30 en CE 1).

A partir du CE2 jusqu'au CM2, l'apprentissage des langues est pris en charge par l'Education Nationale.

La rémunération est fixée sur la base des heures supplémentaires au-delà de 14 heures de la grille indiciaire des Attachés Territoriaux du 1/07/10 (grade Attaché Principal, échelon 9) pour 28.92 €/H (congés payés compris)

Vote : Unanimité



• **Crédits de fonctionnement et d'investissement 2012 :**

Les effectifs de la rentrée scolaire 2011/2012 sont de 76 élèves pour l'école élémentaire et 61 élèves pour l'école maternelle, soit 137 élèves pour l'école primaire de Champvans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la répartition suivante des crédits au budget :

- ① **Crédits de fonctionnement année civile 2012** destinés à l'achat de manuels, de fournitures scolaires (papeterie, petits matériels, jeux...) un montant de 35 € est prévu par enfant de l'école primaire
- ② **Crédits d'équipement et d'investissement 2012** : un montant de 8.50 € est prévu par enfant de l'école primaire
- ③ **Crédits transports** : un montant de 10 € par enfant est prévu par enfant de l'école primaire
- ④ **Crédits abonnements** : 240 € sont prévus pour l'école primaire (dont le Bulletin Officiel Education Nationale)
- ⑤ **Crédit classes transplantées** : 1 200 € sont prévus soit 4.80 € par jour et par enfant pour 5 jours et pour 50 enfants.
- ⑥ **Projet culturel** : Une aide équivalente à 100 heures d'intervenants sous réserve de la présentation d'un projet de thème culturel, ayant obtenu l'agrément de l'Inspection Académique pour l'école primaire de la Commune.

Vote : Unanimité

Syndicats intercommunaux

• **Prise d'acte des rapports du SYDOM et SIERD 2011:**

Après avoir écouté les comptes-rendus, Le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels présentés du S.Y.D.O.M. et du S.I.E.R.D.

Vote : Unanimité

Motion de soutien

• **Programme européen d'aide aux plus démunis:**

Depuis 1987, le Plan Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD) a permis d'apporter une aide alimentaire à plus de 13 millions de personnes dans 19 des 27 états membres. En France, cette aide bénéficiait à environ 4 millions de personnes au travers des différentes associations caritatives.

Ce programme est aujourd'hui remis en cause par un arrêt de la cour de justice de l'Union Européenne du 13 avril dernier qui interdit à la Communauté Européenne d'aller au-delà de l'application du règlement en complétant le PEAD par une allocation financière, lorsque les stocks d'interventions sont suffisants. La justice européenne a estimé en effet que l'achat de produits alimentaires sur les marchés grâce à des subventions de l'Union Européenne pour les redistribuer aux ONG était illégal. Elle se fonde sur le règlement interne du PEAD selon lequel l'approvisionnement ne peut provenir que des surplus et stocks de l'Union Européenne.



Sur le fondement de cette décision de justice, la Commission Européenne a annoncé le 20 juin dernier une sévère réduction en 2012 de l'allocation au programme d'aide alimentaire destiné aux plus démunis qui sera ramené de 500 à 113 millions d'euros (-73%) et plus rien en 2013 avec des conséquences terribles pour ceux qui en sont les principaux bénéficiaires. D'après plusieurs associations caritatives, cette baisse drastique de l'aide pourrait priver au moins 2 millions d'europeens de l'aide alimentaire dont ils ont besoin alors qu'elle ne représentait qu'1% du budget de la politique agricole de l'Union Européenne.

Le Conseil Municipal, par la présente motion, s'associe à l'action des associations caritatives et apporte son soutien au gouvernement français ainsi qu'aux différents groupes politiques du parlement européen, qui se sont dit choqués par cette annonce. Il souhaite obtenir la réforme actuelle de règlement du PEAD.

Il est urgent et indispensable en effet que le règlement du PEAD soit modifié :

- La distribution gratuite de nourriture en Europe a été lancée lors de l'hiver exceptionnellement froid de 1986 à l'époque où l'Europe disposait de stocks excédentaires de produits agricoles.
- En 1990, lors de la réforme de la PAC, ces stocks européens ont été supprimés et remplacés par une enveloppe financière de 500 millions d'euros attribués aux Etats de l'Union Européenne qui les répartissent entre les associations caritatives distributives.
- La décision de la Cour Européenne de Justice entraînerait donc des conséquences dramatiques pour les 80 millions d'europeens vivant en dessous du seuil de pauvreté.

C'est pourquoi le Conseil Municipal soutient la proposition de réforme du PEAD et compte sur l'engagement du gouvernement français pour faire évoluer la position des pays européens qui bloquent actuellement cette réforme.

Vote : Unanimité

(NOTE : Le 14 novembre dernier, le commissaire européen à l'agriculture a annoncé que le programme européen d'aide alimentaire (PEAD) restera en vigueur encore deux ans, pour 2012 et 2013.)

Vols et cambriolages : prévention et conseils

Les beaux jours et les périodes de vacances sont propices aux vols et cambriolages. Pour limiter les risques, les règles de bon sens sont aussi indispensables que les équipements de protection. Rien ni personne n'empêchera des cambrioleurs décidés et bien outillés de s'emparer du bien d'autrui. En matière de prévention, l'essentiel est de faire perdre du temps pour décourager les malfaiteurs occasionnels ou pressés. Aucun dispositif n'est à priori inviolable. En revanche, il est superflu d'aider les malfaiteurs en ne prenant pas quelques précautions indispensables...

• **Les protections**

Si vous souhaitez installer un dispositif de protection sur votre habitation, la meilleure solution est de contacter votre assureur ainsi que la gendarmerie ou le commissariat de votre domicile. Ces professionnels sauront vous conseiller pour choisir les matériels les plus performants. Mais soyez prêt à y mettre le prix ! Le dispositif le meilleur marché sera toujours trop cher s'il est incapable de résister au premier malfaiteur venu. Les charlatans sont nombreux sur le marché de la sécurité. Autant les éviter en choisissant délibérément le haut de gamme.

Veillez à faire vérifier régulièrement vos installations. Et n'oubliez pas non plus qu'elles peuvent devenir périmées au fil des années. Les cambrioleurs sont très au fait des progrès techniques.

• **Des réflexes de bon sens**

Inutile d'installer des systèmes sophistiqués d'alarme si par ailleurs vos portes et fenêtres s'ouvrent sur un simple coup d'épaule. Ne claquez jamais votre porte sans la fermer à clé. N'oubliez pas que plus de la moitié des cambriolages ont lieu en plein jour, de préférence l'après-midi, quand on est parti faire des courses, chercher ses enfants à l'école ou promener son chien... Et pensez à laisser une radio ou une télévision allumée pour simuler une présence.

De même, vous pouvez utiliser des programmateurs électriques pour allumer régulièrement des appareils électriques (lampes, radio, etc.) quand vous vous absentez pour une longue période.

• **Pendant vos vacances**, prévenez un voisin pour qu'il ramasse votre courrier : les boîtes aux lettres encombrées sont à éviter.

• **Les clés.**

Jamais de nom et d'adresse sur votre porte-clés. Et quand vous sortez, évitez de mettre vos clés à proximité de votre adresse. En cas de vol ou de perte, il serait alors trop facile de s'introduire dans votre domicile.



• **Si vous perdez vos clés, changez les serrures.**

Il serait imprudent de continuer à utiliser vos doubles. D'autant plus que votre assureur peut refuser de vous rembourser s'il n'y a pas eu effraction... En revanche, n'hésitez pas à faire des doubles pour vos proches plutôt que de laisser vos clés sous le paillason, derrière le volet, dans le vase du jardin, etc.



• **Certains malfaiteurs ne cherchent pas à fracturer les portes**

mais se les font tout simplement ouvrir...

N'ouvrez donc pas à n'importe qui, surtout si vous êtes une femme seule ou une personne âgée. Demandez qui vous envoie ce paquet ou ce bouquet de fleurs.

• **Et méfiez-vous des uniformes.**

On ne compte pas les agressions à domicile perpétrées par de faux employés du gaz, de l'électricité ou du téléphone. Exigez qu'on vous glisse une carte professionnelle sous la porte et n'hésitez pas à téléphoner à l'organisme pour vérifier. Dans le doute, n'ouvrez pas !... Mieux vaut paraître ridicule que courir le moindre risque.

• **Certains délinquants "repèrent" les femmes seules.** Si vous êtes dans cette situation, évitez de le signaler sur votre boîte aux lettres ou sur votre porte (prénom féminin, Madame ou Mademoiselle).

• **Des mesures d'anticipation**

Par mesure de sécurité, prenez des photos de vos objets de valeur (hifi, meubles, tableaux, etc.) et notez le numéro de série quand il existe. Ces informations faciliteront le remboursement par l'assureur en cas de vol ainsi que le travail des forces de l'ordre.

De même, notez bien en plusieurs endroits (chez vous, sur votre carnet d'adresses, dans votre voiture) les numéros de téléphone d'urgence à appeler en cas de perte ou de vol de chèquiers ou de carte bancaire. Vous gagnerez un temps qui peut être précieux.

Sans prétendre être exhaustif, ce pense-bête vous évitera bien des désagréments si vous suivez à la lettre tous ces conseils.

Source : Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance

Erratum au sujet de la chasse

Dans le précédent bulletin les infos sur la chasse étaient imprécises voire inexactes, voici un correctif :



Du 15 octobre au 31 janvier, la chasse en battue est autorisée dimanche et jours fériés.

Exceptionnellement la chasse aux oiseaux de passage peut être autorisée le samedi.

Du 25 septembre au 20 novembre, autorisation tous les jours sauf le mardi.

Du 20 octobre au 31 janvier, la chasse à la bécasse avec chien. est possible les samedi, dimanche, lundi, et mercredi.

Veillez nous excuser pour ces erreurs.



Etat civil

• Naissances



Johanna DANO
née à Dole le 14 septembre 2011

Ylies BESANCON
né à Dole le 21 octobre 2011



• Mariages :

BARTHELEMY Arnaud et LOYWYCK Amandine
le 10 septembre 2011

• Décès :



JOUVENCEAUX Pascal,
décédé à Dole le 11 octobre 2011

FEUILLEBOIS épouse JORE Jacqueline,
décédée à Champvans le 22 octobre 2011

Elections 2012, inscrivez-vous !

L'année 2012 sera riche en élections. Si vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales, vous ne pourrez pas voter, ni aux présidentielles, ni aux législatives. N'attendez pas qu'il soit trop tard !

Pour vous inscrire, c'est simple, vous devez vous rendre en Mairie, avant **le 31 décembre 2011 dernière limite.**

Exceptionnellement le secrétariat sera **ouvert le samedi 31 décembre de 9h à 12h** pour les inscriptions sur les listes.



Informations

Vacances de Noël :

Le secrétariat sera fermé
le samedi 24 décembre 2011



Cartes jeunes :

Les jeunes s'étant inscrits en juin pour les cartes jeunes peuvent venir les retirer au secrétariat de Mairie.

Internet :

L'adresse mail de la Mairie a changé, elle devient désormais : mairie@champvans.fr



Prodessa ; aider-vous la vie !

Des interventions à votre domicile adaptées à vos besoins avec des professionnels compétents 7 jours / 7



Prodessa
Aidez-vous la vie !



- Tâches domestiques
- Soins infirmiers
- Aide à la toilette
- Accompagnement aux gestes du quotidien
- Soutien aux familles et à l'enfance
- Accueil de jour Alzheimer*

* Service ne bénéficiant pas de la certification NF Service.



Suivi personnalisé
Respect de la personne
Confidentialité

Prodessa accompagne chaque année, près de 4 300 jurassiens :

- des familles,
- des personnes âgées,
- des personnes en situation de handicap,
- ou toute personne ayant besoin d'une intervention à domicile.



Retrouvez les coordonnées de nos 10 agences locales sur le département du Jura en page centrale de l'annuaire et sur notre site Internet : www.prodessa.com

Contactez-nous au 03.84.86.27.99

Le parfait amour ...

La Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects de FRANCHE-COMTE vous informe :

La période de distillation, autorisée dans les 4 départements de Franche-Comté pour la campagne 2011/2012, s'étendra du **samedi 1^{er} octobre 2011 au lundi 30 avril 2012.**

Les distillations sont permises de **6 h à 19 h** à l'exception des dimanches et jours fériés.



RAPPEL : Le privilège accordé à certains bouilleurs de cru a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2012.

Collecte de déchets

♦ **Bacs gris : les vendredis :**
(Les sacs déposés à côté du bac gris ne seront pas ramassés)

♦ **Bacs bleus :**
Vendredi les semaines impaires: Vendredis 25 novembre, 9 et 23 décembre, 6 et 20 janvier.

♦ **Bacs à verre et bacs à papier**
Les bacs sont à la station d'épuration, place du champ de fête, au parking du stade, aux ateliers municipaux (29 r de Dole) et à proximité du quai à déchets verts.

♦ **Bennes à déchets verts**
En direction de l'ancienne décharge, vers la voie ferrée. Dans un souci d'efficacité vous êtes priés de remplir la benne déjà commencée. Merci pour votre geste écocitoyen



Vers la généralisation des compteurs électriques communicants à partir de 2013

Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie a confirmé la généralisation des compteurs électriques communicants (ou intelligents) à partir de 2013, l'installation des 35 millions de compteurs devant être gratuite.

- **Sous le nom de "Linky", ces compteurs qui ont déjà été expérimentés en zone rurale (Indre-et-Loire) et en zone urbaine (agglomération lyonnaise)** sont en mesure de communiquer avec les systèmes informatiques des distributeurs d'énergie. Ils peuvent relever à distance la consommation électrique en temps réel.

Avec ce nouveau système, les consommateurs qui ont directement accès à leurs données sont facturés sur la base de leur consommation réelle.



- Relever à distance la consommation et la production
- Intervenir à distance pour réduire les coupures accidentelles
- Favoriser la maîtrise des consommations

Qu'est-ce que Linky ?

Les compteurs électriques actuels sont pour la plupart des compteurs électromécaniques. Ils mesurent la consommation et nécessitent l'intervention de techniciens en cas de modification de puissance ou de panne.

Linky est un compteur communicant, c'est à dire qu'il peut recevoir et envoyer des données sans l'intervention physique d'un technicien. Installé chez les consommateurs finaux et relié à un centre de supervision, il est en interaction permanente avec le réseau, qu'il contribue à rendre « intelligent ».

Comment ça marche ?

Le compteur Linky est capable de recevoir des ordres et de transmettre des informations à distance. Pour cela, il communique à un concentrateur, sorte de mini-ordinateur intégré aux postes de transformation gérés par ERDF.

Le concentrateur est relié au centre de supervision d'ERDF.

Les avantages de Linky

Linky a été conçu comme une « infrastructure » devant bénéficier à l'ensemble des utilisateurs du réseau.

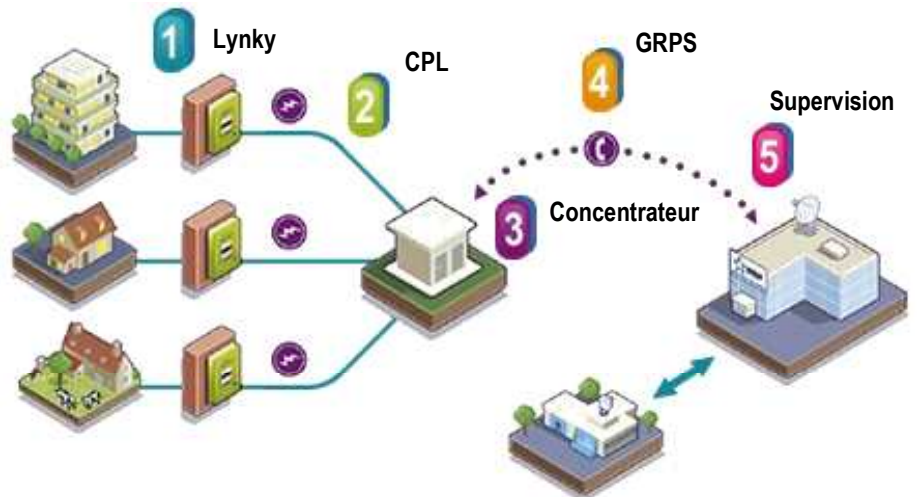
Les consommateurs finaux :

- accéderont facilement aux informations sur leur consommation réelle, et pourront ainsi être facturés sur la base de leur consommation réelle

Les fournisseurs d'électricité :

- pourront facturer leurs clients au rythme qu'ils souhaitent et sur la base des consommations réelles,
- pourront diversifier leurs offres de tarif et les adapter plus finement aux besoins de leurs clients.

Linky : Un système de compteurs communicants



Billets en Francs... moins de 3 mois pour les échanger !

- **Il reste moins de 3 mois pour échanger un certain nombre de billets en francs,**

la date limite étant fixée au 17 février 2012.

Il est possible d'effectuer cette opération sur les billets suivants (ces billets n'ayant plus de valeur au-delà de cette date) :

- 500 francs "Pierre et Marie Curie" (76,22€)
- 200 francs "Gustave Eiffel" (30,49€),
- 100 francs "Cézanne" (15,24€),
- 50 francs "Saint-Exupéry" (7,62€),
- 20 francs "Debussy" (3,05€).

Pour cette opération, rendez vous dans les succursales de la Banque de France :

- **Besançon** : 19 r. de la Préfecture 03.81.65.21.21 de 8h45 à 12h et de 13h30 à 15h30
- **Lons le-Saunier** : 16 r. Rouget de Lisle 03.84.87.21.50 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h40





Mairie



tel : 03.84.72.03.69

fax : 03.84.82.27.52

Nouvelle adresse mail: mairie@champvans.fr

Permanence Maire – Adjoints

Tous les samedis (sauf vacances scolaires), le Maire ou un adjoint assure une permanence en Mairie de 10h30 à 11h30 pour répondre à vos questions.

Délégation des élus

G. Michaud	Bâtiment, forêt, personnel technique.
G. Laurent	Voirie, CCAS.
C. Belin	Vie associative, cadre de vie.
JP. Charton	Affaires scolaires, assainissement
J.B. Gonnet	Communication, bulletin municipal.

Service d'aide aux personnes ayant des difficultés à se déplacer.

Malgré la présence d'un ascenseur, certains d'entre vous peuvent éprouver des difficultés, à se rendre au secrétariat.

Vous pouvez demander le passage d'une personne à votre domicile, qui effectuera pour vous les démarches administratives.

Ecole – A.L.S.H

☎ Ecole : 03.84.79.29.71

☎ Accueil de loisirs «Les galopins» 03.84.82.57.65



Associations



> A.C.C.A (Chasse) :

Jean-Claude BOURGOIN: 03.84.82.28.35

> A.J.C (Association des Jeunes et de la Culture)

Stéphanie BONNET : 06.31.45.93.02

> ANCIENS COMBATTANTS :

Guy MICHAUD : 03.84.72.15.43

> BANDA JAZZ

Pascal LAMBERT: 03.84.72.84.78

> CLE DES CHANTS (Chorale) :

J-Claude PIEDEVACHE : 03 84 72 37 69

> CLUB LE RENOUVEAU (Anciens) :

Monique LAURENT : 03.84.72.02.35

> COMITE de JUMELAGE :

Alain RABY : 03.84.71.89.88

> FOYER RURAL :

Daniel LABRUT 03.84.72.86.16

> US TROIS MONTS (Football) :

Pascal LABAT 03.84.79.08.13

Urgences - Santé

POMPIERS: 18 S.A.M.U: 15 GENDARMERIE: 17



Médecin: 03.84.82.60.30

(3966 en dehors des heures d'ouverture)

Chirurgiens dentistes: 03.84.82.36.61

Masseurs kinésithérapeutes: 03.84.82.63.42

Pharmacie: 03.84.72.42.63

Infirmière à domicile: 06.87.66.31.24



Centre anti poison : 03.83.32.36.36

Allo enfance maltraitée : 119 (gratuit: 24h/24)

Drogue infos service : 0.800.23.13.13

Sida infos service : 0.800.84.08.00

Accueil sans abri : 115



EDF (service dépannage) : 0 810 333 025

GDF (service dépannage) : 0 810 433 125

SOGEDO (distribution d'eau) : 03.84.70.51.01



Agence postale communale

0 3 . 8 4 . 7 2 . 4 7 . 6 6

HORAIRES D'OUVERTURES :

Lundi, Mercredi et Vendredi de 15h à 17h30

Mardi, Jeudi et samedi de 9h à 11h30

Levée du courrier du lundi au vendredi : 15h

Le samedi : 12h



AGENCE POSTALE COMMUNALE

Presse locale

Les Dépêches : D. LABRUT 03.84.72.86.16.

La Voix du Jura : B. PIELLARD 06.45.02.66.42.

Pays Dolois : 03.84.82.50.21.



Adresses utiles

Allocations familiales: ☎ 03 84 82 90 21

Centre d'activités sociales du Dr Schweitzer (180 rue Picasso Dole) du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 16h30.

Caisse vieillesse: ☎ 03 84 82 12 25

Permanence: lundi, mardi, mercredi, de 9h à 12h (accueil libre) et de 13h30 à 16h (sur rendez-vous) Jeudi toute la journée sur rendez-vous. CAS à Dole: 23 AV G Pompidou

Trésorerie du Grand Dole : ☎ 03 84 82 12 99

136 avenue Léon JOUHAUX
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Centre impôts service 0 810 46 76 87

Vous pouvez appeler du lundi au vendredi jusqu'à 22h le samedi de 9h à 19h

Pôle emploi : ☎ 3949

Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h15 à 16h15 sur rendez-vous (fermé le jeudi matin)
Rue Pablo Néruda Dole.





Comité de Jumelage Comité de Jumelage



Le comité de jumelage de Champvans propose

LE RÉVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE

à la salle des fêtes (avenue de la Gare).

L'animation sera assurée par

« **TONIC DANCE** »

Accueil à partir de 20 heures (ouverture du bar)

Prix **59€** (hors boissons)

Renseignements et inscriptions :

03.84.72.86.16 (en soirée)



Programme du Téléthon 2011 à Champvans :

Vendredi 2 décembre

Place Hüffenhardt :

15h: Course des enfants des écoles

16h30 : Lâcher de ballons, vin chaud, gaufres, marrons, jeux de kermesse, vente d'huîtres.

Samedi 3 décembre

de 10h à 13h : Vente d'huîtres
(ancien local des pompiers)

19h30 Salle des fêtes

Soirée couscous animée par l'orchestre

Rockin'blues Guitars

Traiteur : Raphaël Chaffin

Réservations :

03.84.72.66.42 ou 03.84.82.73.37

15€
adulte

9€
enfant

Dimanche 4 décembre 15h

Salle des fêtes : gala de magie

10 magiciens de Franche-Comté et de Bourgogne réunis pour présenter des grandes illusions, de la magie générale et du close-up.

8€
adulte

Places limitées

Réservations 03.84.72.44.78.

6€
enfant

Vendredi 2 et samedi 3 décembre :
ventes de gâteaux dans le village.

Téléthon





Participation à la vie communale

La clé des chants s'est associée avec plaisir à l'organisation de « la traversée du grand Dole » en répondant favorablement à la demande d'enregistrement de l'hymne écrit pour l'occasion. Le temps dont nous disposions étant un peu compté nous reprendrons ce travail avec un groupe plus étoffé pour les prochaines éditions.

Formation musicale

Le mardi 20 septembre, les choristes disponibles se sont retrouvés à Besançon pour suivre la demi-finale oratorio du festival international de musique. Un agréable moment musical partagé avec notre chef de chœur, à l'initiative de ce déplacement, durant lequel nous avons pu apprécier les nuances et les subtilités de l'interprétation proposées par les six chefs d'orchestre encore en liste.



Le 8 octobre, c'est en gare de Dole que les choristes et leur famille s'étaient donné rendez-vous pour un voyage avec les hirondelles. Le plaisir de se retrouver, d'admirer le travail des hommes pour la construction des viaducs et des tunnels, de découvrir le musée archéologique ou le musée de la pipe selon les envies et de se retrouver autour d'une bonne table a fait oublier les nuages qu'Eole avait mis sur notre chemin.



Remerciements

L'assemblée générale du 11 octobre a vu l'élection de deux nouveaux membres au C.A en remplacement de Muriel Laplace et René Roquelle qui souhaitent passer la main. Un grand merci à tous les deux pour le travail accompli, Muriel en tant que secrétaire et pour ses talents de décoratrice et René pour les 26 ans de dévouement à la cause de l'association à différents postes de responsabilité.

Nouveaux membres élus :

Colette Maire et Colette Chenevoy qui a accepté le poste de secrétaire.

Bienvenue aux nouveaux

Après un léger fléchissement, les effectifs sont de nouveau sur une pente ascendante. Bienvenue aux nouveaux choristes et vous, amis qui lisez ces lignes, n'hésitez pas à nous rejoindre le mardi à 20h pour goûter le plaisir de chanter.



Où nous retrouver
en concert ?

Le 2 décembre à 20h nous serons dans l'église de Longwy sur le Doubs pour le Téléthon.
Le 18 décembre à 16 h nous donnerons un « concert de Noël »
dans l'église de Damparis avec la chorale de Chaussin.



Les Vacances d'Automne viennent de se terminer et c'est en moyenne 35 enfants qui ont fréquenté l'accueil de loisirs durant ces 10 jours. L'équipe d'animation avait préparé un programme d'activités axé sur le thème des « Contes et Légendes ». Les galopins sont ainsi entrés dans le monde extraordinaire d'Hansel et Gretel, de Jacques et le Haricot magique, du Petit Poucet, des 3 Petits Cochons... et sont partis à la rencontre de petits êtres magiques et féériques.

Ils ont imaginé leur monstre en participant à un concours de création, puis inventé leur potion magique, cuisiné leur gâteau d'ogre et sablés d'araignées, construit leur maison en pain d'épices, fabriqué leur arbre à fée, planté leur haricot magique et se sont attaqués à la sculpture d'horribles citrouilles...

Outre toutes ces activités, les enfants ont réalisé un petit spectacle en s'improvisant : magiciens, conteurs, danseurs, chanteurs...et ont profité des après-midi d'automne ensoleillés pour participer à des grands jeux avec notamment le jeu de piste du Petit Poucet. Pour finir les vacances, tout le monde s'est déguisé et maquillé en sorcière, monstre, vampire, citrouille et fantôme pour défiler dans les rues de Champvans à la recherche du trésor d'Halloween.



Coté sorties

Blandine a emmené un groupe de grands à la piscine de Lons le Saunier le mardi et tous les galopins sont allés au cinéma à Dole le mercredi.

Mais cette fois les vacances sont finies et l'équipe prépare actuellement le programme des mercredis de novembre et décembre, il sera affiché à l'accueil de loisirs.

- **30 novembre** : fabrication calendrier de l'avent , Grand Jeux de Noël.
- **7 décembre** : repas au centre « Raclette »
- **14 décembre** : décors de Noël et Cinéma l'après-midi



A noter pour les mercredis

Petit rappel

Nous avons sur le centre un mur à paroles où vous pouvez donner vos idées de : sorties, activités, jeux, recettes... Il suffit de venir écrire, accrocher, aimer votre idée. Ce mur est autant dédié aux enfants qu'aux parents. Nous tiendrons compte de toutes vos idées et certaines pourraient se retrouver programmées. Alors n'hésitez pas !



g



Les inscriptions concernant le périscolaire et l'extrascolaire doivent être donnés au plus tard **le jeudi matin** pour la semaine suivante.

**L'accueil de loisirs sera fermé
du lundi 19 décembre
au lundi 2 janvier.**